



## **Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal no 15/2017 : réponse au postulat de M. Anthony Abbott (PLR) « Au marché, samedi, à La Tour ! ».**

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Madame la Présidente du Conseil Communal,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le mardi 16 mai 2017 à la Maison de commune. Elle était composée de Mesdames et Messieurs :

Christine Hausherr de Maddalena  
Elisabeth Leimgruber  
Nicole Rivet  
Anthony Abbott  
Gabriel Ranzato  
Gilbert Vernez, président-rapporteur  
Absent et excusé : Willy Bühlmann

Madame Taraneh Aminian, Municipale Domaines et bâtiments, et Monsieur Mathias Nagy, coordinateur culturel et associatif, ont participé à la première partie de la séance. La commission les remercie pour leur disponibilité et les réponses données à toutes les questions des commissaires.

### **Position de la Municipalité**

Madame Taraneh Aminian rappelle que la Municipalité n'a pas le rôle ni l'intention de prendre en charge l'organisation des marchés le samedi.

Cependant la Municipalité souhaite et soutiendra des animations en fin de semaine ; elle reste disposée à assurer des prestations communales telles que l'information et le service de voirie notamment. Elle est peu sollicitée pour ces marchés ou animations ; par ailleurs les marchés du jeudi ne prennent pas d'ampleur, malgré l'avantage du grand parking souterrain.

La Municipalité informe que La SICAT (Société industrielle commerciale et artisanale de La Tour) et la SD (Société de développement de La Tour) ont des statuts et objectifs différents. La première défend en priorité les intérêts économiques de ses membres. La seconde entend participer et contribuer au développement en général de la Commune ; elle reçoit une part financière de la taxe communale de séjour.

### **Débats au sein la commission**

La commission admet que la mise sur pied de marchés le samedi nécessiterait un engagement soutenu : les organisateurs ne se pressent pas au portillon pour le moment ! Elle estime que la convivialité et la très ancienne tradition sont des facteurs importants pour expliquer le succès des marchés veveysans. A à La Tour l'on constate que les deux grands magasins boélands, entre autres, satisfont un grand nombre de consommateurs. Les marchands ne se déplaceraient que si des perspectives commerciales intéressantes les motivaient.

La question pourrait être incongrue : est-ce qu'une majorité de commerçants situés sur la Commune souhaite des marchés le samedi ?! La commission n'a pas d'éléments de réponse.

Avec satisfaction la commission prend acte que, pour l'année 2017, au moins huit manifestations d'envergure ont lieu sur la place des Anciens-Fossés.

Elle est d'avis que des marchés à thèmes pourraient être un créneau et mettre en route une nouvelle dynamique : des commerçants uniquement régionaux, des artisans et vigneron régionaux, des commerçants de produits exotiques, etc., d'une fréquence trimestrielle par exemple.

C'est pourquoi la commission désire que le postulat ne reste pas sans suite, mais constitue un appel à des personnes intéressées pour mettre sur pied des marchés et animer davantage la place des Anciens-Fossés en fin de semaine.

---

En référence à la parution le 24 mai, dans le journal 24h, d'un article rapportant un éventuel transfert des marchés de Vevey à La Tour pendant la période où la Fête des Vignerons occupera la Place du Marché, d'octobre 2018 à octobre 2019, la commission exprime un vœu :

Que la Municipalité mette tout en œuvre pour que ce transfert des marchés de Vevey à La Tour soit décidé le plus rapidement possible ! En effet, ce transfert serait une magnifique publicité pour la Commune et pour la nouvelle Place des Anciens-Fossés, de plus cela engendrerait des entrées non négligeables pour la caisse du parking souterrain.

### **Conclusion**

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission vous demande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux

- vu le préavis municipal N° 15/2017 et le rapport de la commission
- de prendre acte que le présent préavis répond au postulat de Monsieur Anthony Abbott « Au marché, samedi, à La Tour ! ».

Au nom de la commission :  
Gilbert Vernez

président – rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 31 mai 2017



VILLE DE  
LA TOUR-DE-PEILZ  
*Municipalité*

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 15/2017**

le 3 mai 2017

**Concerne :**

Réponse au postulat de M. Anthony Abbott (PLR) « Au marché, samedi, à la Tour ! ».

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour but de répondre au postulat de M. Anthony Abbott (PLR) intitulé « Au marché, samedi, à la Tour ! ». Ce dernier invite la Municipalité à étudier la faisabilité de l'organisation d'un marché alimentaire sur la place des Anciens-Fossés, d'abord trimestriel puis à terme hebdomadaire.

**2. Historique**

Le postulat de M. Abbott a été déposé lors de la séance du 11 mai 2016 du Conseil communal. Suite à son développement, plus d'un cinquième des membres a soutenu la demande de renvoi à une commission de prise en considération. Cette dernière a siégé le 24 mai 2016 et proposé la prise en considération du postulat avec transmission à la Municipalité pour étude et préavis. Le rapport de ladite commission a été présenté et validé lors de la séance du Conseil communal du 22 juin 2016.

**3. Réponse au postulat**

Le postulat souligne le succès du premier marché de Noël organisé en décembre 2015 par la SICAT et rappelle que la place des Anciens-Fossés présente toutes les qualités et infrastructures requises pour l'organisation régulière de marchés. Cette demande implique quatre dimensions : faisabilité, fréquence, implication des commerçants locaux et impact financier pour la commune.



Le rapport de la commission chargée d'examiner la prise en considération du postulat adressait à la Municipalité les demandes suivantes :

1. Prévoir la tenue d'un marché principalement d'alimentation le samedi.
2. Préparer un cahier des charges à soumettre à la SICAT.
3. Organiser une réunion avec la SICAT pour avis et propositions.
4. La publication des dates auxquels se tiendront les marchés.

a. Position de la Municipalité

La Municipalité précédente estimait que ce n'était pas son rôle d'organiser un marché, ni de sélectionner des commerçants, mais d'en faciliter l'organisation par une structure tierce à travers la mise à disposition des emplacements ainsi que des prestations communales nécessaires. Ce paquet de prestations aurait un impact financier limité, pour autant que la tente communale n'en fasse pas systématiquement partie. Par ailleurs, la Municipalité avait émis un doute quant au niveau de fréquentation d'un marché hebdomadaire le samedi ainsi que son attractivité pour les commerçants, compte tenu de la concurrence évidente des marchés de Vevey et Montreux. Estimant que la SICAT était l'interlocuteur légitime ainsi que la structure la plus compétente sur cette question, la Municipalité lui a donc fait part de cette demande en sollicitant une prise de position de sa part en vue d'une éventuelle collaboration.

Par ailleurs, le traditionnel marché hebdomadaire du jeudi s'organise de manière autonome. Les commerçants intéressés s'inscrivent auprès de la police du commerce et le Service de l'urbanisme et des travaux publics se charge de leur mettre l'électricité à disposition. Le nombre des marchands (3 à 5 en général) varie quelque peu au gré des saisons et leur offre se concentre pour l'essentiel sur le repas de midi.

b. Position de la SICAT

La SICAT, dans sa réponse du 12 décembre 2016 adressée à la Municipalité par son président M. François Vodoz, juge l'idée d'organiser un marché hebdomadaire le samedi peu souhaitable. En effet, le comité de la SICAT préfère organiser un marché d'envergure chaque trimestre tout en améliorant le marché du jeudi pour lequel il a déjà plusieurs idées.

c. Création de la Société de développement de La Tour-de-Peilz (SD La Tour)

Entretemps, la SD La Tour a été créée courant janvier 2017. Elle se fixe pour objectif de participer et contribuer au développement général de La Tour-de-Peilz en créant et coordonnant différentes manifestations et animations, ainsi qu'en soutenant et faisant la promotion des commerçants, artisans et indépendants boélands. Cette nouvelle entité a rencontré la Municipalité pour lui présenter son fonctionnement et ses projets. Elle prend donc le relais de la SICAT pour l'organisation des marchés sur la place des Anciens-Fossés et autres événements à La Tour-de-Peilz. Par l'intermédiaire de son président M. François Vodoz, elle présente le programme suivant pour 2017 :

- 29 avril : Marché et vide-dressing « Printemps en fête »
- 21 octobre : Marché « L'automne en Fête »
- 16 et 17 décembre : Marché de Noël

Ces trois marchés sont soutenus par la commune qui souhaite accompagner la SD La Tour dans ses différents projets. En revanche, il n'entre pas dans les intentions de la Municipalité d'organiser elle-même des marchés hebdomadaires à La Tour-de-Peilz.





# Postulat

## Au marché, samedi, à la Tour !

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le succès du marché de Noël à la Tour, en décembre dernier, n'aura échappé à personne.

Les commerçants occasionnels, interrogés se sont déclarés satisfaits et prêts à considérer une présence régulière.

La tenue du marché **le jeudi matin**, limite à l'évidence une participation importante de la population en particulier, de la population active professionnellement.

D'autre part la Place des Anciens-Fossés présente des atouts uniques favorisant une bonne fréquentation : accès direct au parking souterrain, proximité des transports publics, circulation agréable pour les piétons et les cyclistes, présence de deux distributeurs majeurs, de pharmacies, de boulangeries, sans oublier notre fromagerie ainsi que nos vigneron et maraîchers voisins qui pourraient se déplacer pour l'occasion !

Par ce postulat, le PLR et le soussigné souhaitent inviter la Municipalité :

- A étudier rapidement la faisabilité, d'offrir à terme, un **marché à la Tour, le samedi matin**, dans le but d'animer régulièrement, de manière simple, utile et agréable, notre nouvelle place en tenant compte des éléments suivant :
  - Fréquence du marché, avec une éventuelle progression dans le temps trimestriel, mensuel, hebdomadaire.
  - Consultation des commerçants voisins de la place
  - Impact financier pour la commune

Je demande que le présent postulat soit renvoyé à une commission pour statuer sur sa prise en considération.

Anthony ABBOTT, PLR